



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20250616-2025-106-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2025

Publication : 17/06/2025

ARRÊTÉ

**abrogeant la délégation de signature du Président du Syndicat mixte
à Madame Hélène ROUQUIER, Directrice du développement et du secrétariat général,
adjoindte au directeur général des services**

Le Président,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5421-7 et L.5721-1 et suivants, R.5721-1 ;

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 16 juin 1969 relatif à la création de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine publié au Journal officiel du 28 juin 1969 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine en tant qu'établissement public territorial de bassin ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2017-03-29-005 du 29 mars 2017 autorisant la transformation de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs des bassins de la Seine en syndicat mixte ouvert dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs » et approuvant ses statuts ;

VU les statuts du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

VU la délibération n° 2021-57/CS du Comité syndical, en date du 28 septembre 2021, portant élection du Président de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

VU la délibération du comité syndical n° 2021-73/CS du 9 novembre 2021 portant délégation d'attributions du Comité syndical au Président du Syndicat mixte ;

VU l'arrêté n° 2021-292 du 29 septembre 2021, portant délégation de signature du Président du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs à Madame Hélène ROUQUIER, Directrice du Développement et du Secrétariat général, adjoindte au Directeur général des services ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° 2021-292 du 29 septembre 2021, portant délégation de signature du Président du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs à Madame Hélène ROUQUIER, Directrice du Développement et du Secrétariat général, adjointe au Directeur général des services, est abrogé.

Paris, le 16/06/2025

Le Président,



Patrick CILLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Notifié le

Signature de Madame Hélène ROUQUIER